



Les T4, suite et fin (ont espère)

Bon c'est fini, du moins nous l'espérons.

Les erreurs qui ont été découvertes par le syndicat seront corrigées d'ici quelques jours par l'employeur.

Voici ce qui s'est passé. En regardant attentivement notre paye #52, nous nous sommes aperçus que le montant remis pour les REER, le 2% ne concordait pas avec le montant total qui était censé nous avoir été versé.

Donc, première faute, 79 travailleurs sur les 87 qui composent notre unité syndicale, ont cette erreur

Seconde anomalie, certains travailleurs ont reçu un chèque manuel. Lorsque l'employeur a fait ce chèque, bien qu'il a versé les montants au REER, le 2% et le 4%, il a omis d'indiquer ce montant sur notre T-4.

Troisième étrangeté, l'employeur avait oublié de payer le 2% des REER aux travailleurs en maladie. Lorsqu'il a finalement versé les montants auxquels les salariés avaient droit, il a négligé d'indiquer ce montant sur les T-4

Quatrième bizarrerie, en entrant le montant de la 3^{ème} erreur, au lieu de verser une fois le montant, il a payé 2 ou 3 fois le montant dû, tout en inscrivant sur le T-4 qu'une seule entrée.



Cinquième incohérence, le montant des REER a été imposé seulement à un palier gouvernemental.

Sixième extravagance, lorsqu'un travailleur était en retour progressif, l'employeur n'a pas versé les montants pour les journées où il n'était pas à l'usine, ce qui est contraire à la loi.

Septième fourvoiement, le montant des REER ne fut pas versé à un travailleur en congé parental.

Huitième égarement, l'employeur a versé, après la date limite du 1^{er} mars les cotisations à Fond'Action CSN.

Donc, comme vous pouvez le constater toutes les erreurs se trouvaient aux niveaux des REER.

Voici ce dont nous avons convenu avec l'employeur pour diminuer les impacts sur les travailleurs; pour tous ceux qui ont un montant de REER qui n'a pas été versé, ou qui ont eu un surpayé, la correction va s'effectuer en 2007. Donc, pour eux, il ne sera pas nécessaire d'avoir de nouveaux relevés.

Une entente est survenue avec Fond'Action CSN pour procéder à une correction. Un nouveau relevé 10 sera publié d'ici 5 jours.

Donc, c'est un total de 14 travailleurs recevront un T4 modifié d'ici 5 jours. L'employeur va informer les employés qui ont des erreurs dans les prochains jours.

Pour les travailleurs qui ont été surpayés dans les REER, ou qui ont été sous-payés, un communiqué personnalisé vous sera émis sous peu.

François Renaud
Président du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo—CSN